

**Disgrâce et bannissement**  
**La destruction de la mémoire héraldique**  
**dans la Florence du Quattrocento**

*Anne-Laure Connesson*

Les collections privées ou les réserves de musées renferment plusieurs exemplaires d'armoiries présentant une surface endommagée dont les motifs héraldiques ont été abrasés ou remplacés par d'autres, de manière plus ou moins grossière. Dans certains cas, cet état de conservation médiocre n'est pas dû à la seule usure du temps mais à une action brutale, volontaire, conséquence d'une condamnation légale ou expression violente d'une foule en colère. A Florence, la sentence de bannissement ou d'exil s'accompagnait souvent de destructions symboliques qui touchaient l'ensemble de la famille du condamné. Comment peut-on comprendre ces manipulations héraldiques et quelle en a été leur portée symbolique?

Quand Farinata degli Uberti<sup>1</sup> prédit à Dante son futur exil, il évoque la douleur du bannissement et le poids de la peine qui pèseront sur les épaules du poète quand celui-ci sera, quelques années plus tard, chassé de la cité. Florence apparaît alors comme la ville de l'exil, du *confinatus*, du *bannitus*. Le traître est éloigné, repoussé au-delà des murs et, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, expulsé encore plus loin, *fuori città e contado quaranta miglia*<sup>2</sup>. Ses biens, ainsi que ceux de sa famille, sont confisqués. L'individu est frappé d'une double peine, physique et symbolique. Il voyait donc sa fortune ainsi que celle de sa famille se réduire considérablement tandis que son existence sociale

---

<sup>1</sup> D. ALIGHIERI, 2003, Chant X 79-81 : «Ma non cinquanta volte fia raccesa, / la faccia de la donna che qui regge, / che tu saprai quanto quell'arte pesa...». Florence comme ville de l'exil se retrouvait déjà au Chant VI 64-66 : «Dopo lunga tencione / verranno al sangue, e la parte selvaggia / caccerà l'altra con molta offensione».

<sup>2</sup> LANDUCCI, 1883, p.54.

disparaissait. L'héraldique joue dans cette *damnatio memoriae*, un rôle non négligeable, les armoiries étant parfois transformées, bûchées ou, purement et simplement, détruites. Bartolo da Sassoferrato<sup>3</sup> définit un lignage selon ses trois emblèmes : le nom, les armoiries et la maison. Considérées comme un bien propre, les armoiries forment donc l'identité même d'une *casata*, identité qui sera dès lors remise en cause à travers la sentence du bannissement.

Dans la première moitié du XVe siècle, l'armoirie représente le lignage dans sa totalité. Dans la cité florentine, la modification individuelle des armoiries telles que les brisures, reste en effet un phénomène assez rare. Cette situation évolue au cours du XVe siècle avec le développement de l'emblème personnel, la devise, qui connaîtra un vif succès tant dans la décoration des palais privés que, de manière plus discrète, dans les édifices religieux et les chapelles funéraires.

Cette atteinte brutale à toute une lignée familiale avait déjà été appliquée dans une large mesure par le régime populaire d'octobre 1343 qui proposa aux magnats florentins d'accéder au parti du *popolo*, et donc aux charges publiques, à la condition de changer leur nom et leurs armoiries : (...) *portare et ferre diversa arma seu signa armorum ab armis et signis domus et casati de qua fuissent. Et teneantur non portare arma seu signa armorum dicte domus vel casati sub pena l. centum s.p.*<sup>4</sup>

Cette disparition de l'individu au profit de son clan familial trouve un écho dans la responsabilité pénale qui inclut, pour les crimes les plus graves, la co-responsabilité du criminel et de l'ensemble de sa famille. En réponse au complot anti-médicéen de 1481, le tribunal des Huit rappelle ainsi que *chi sarà trovato colpevole sarà perseguito (...) et saranne obligato et gravato il padre pel figliuolo et il zio pel nipote quando padre non avessi et il maestro pel fattore o discepolo et non se ne accetterà schusa veruna*<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> SASSOFERRATO, 1998.

<sup>4</sup> ASF, Capit., Protoc., 4, f° 58v-62r, 25 oct.1343; sur le sujet cf. KLAPISCH-ZUBER, 2006 ainsi que PASTOUREAU, 1988.

<sup>5</sup> ASF, Otto di guardia e balia, Repubblica 221, c. 114v.

L'exil, la confiscation des biens et la destruction des armoiries participaient d'une seule volonté : la condamnation à l'oubli. L'effacement d'une grande famille de la mémoire collective et publique révèle la volonté de porter atteinte au pouvoir politique des condamnés. A Florence, dès le XIIIe siècle, l'accès aux charges institutionnelles et à la vie publique de la cité était exclusivement réservée aux *cives originarii*<sup>6</sup>, qu'on prenait soin de distinguer des florentins ayant accédé plus récemment à la citoyenneté. Or, cette notion de *cives originarii* est assez floue et ne semble pas reposer sur une législation ferme. Faire partie de ce groupe était donc une affaire de renommée et de prestige aux yeux des autres citoyens. Et la stratégie héraldique des grandes familles reposait principalement sur cette ambition. Bartolo da Sassoferrato précise lui-même cette distinction dans le choix des armoiries<sup>7</sup>. S'il reconnaît la liberté de chacun dans l'adoption de ses symboles héraldiques, il nuance cependant son propos en établissant deux groupes bien distincts : les armoiries des grandes familles, celles qui sont *plena et bene cognita*, et celles du peuple qualifiées d'*insigna privata* où là encore, la distinction se fait sur la réputation. Cette situation s'intensifie à partir de 1434 avec l'arrivée de Côme de Médicis. Sa stratégie héraldique lui permet de consolider l'assise de son jeune pouvoir et devient ainsi une arme supplémentaire dans la conquête familiale de la légitimité politique. Dès lors, priver une famille de sa bannière héraldique, c'était donc, ni plus ni moins, la réduire au silence politique.

L'exemple le plus révélateur, et sans doute le mieux documenté, est celui de la famille Pazzi après la conjuration anti-médicéenne du 26 avril 1478, dans la cathédrale de Santa Maria del Fiore à Florence qui entraîna la mort de Julien de Médicis, le frère de Laurent. Ordonnée par ce dernier, rescapé de l'attentat, la répression fut rapide et

---

<sup>6</sup> GUALTIERI, 2009, p.40. ; cf. sur le sujet DAVIDSOHN 2009.

<sup>7</sup> SASSOFERRATO, 1998.

sanglante. Condamnations à mort, emprisonnements, bannissements et confiscations des biens furent le lot de la famille tout entière, accusée sans distinction d'avoir participé au complot ou tout au moins, d'avoir fermé les yeux sur sa préparation. La Balìa du 23 mai 1478 donne la liste des différentes condamnations qui seront précisées dans la Balìa du 1er juin. Une clause particulière évoque le sort réservé à l'héraldique et à tout signe emblématique : *si qua alia restant que ad Pactiorum decus conspectent (...) cuncta ex nostrorum hominum memoria deleantur et sint extincta*<sup>8</sup>. Le but recherché est clair : l'anéantissement pur et simple de la mémoire familiale de cette branche des Pazzi. Pour mesurer la violence de la peine, il faut évoquer la situation florissante et la place privilégiée qu'occupaient les Pazzi avant leur disgrâce. Famille ancienne dont la lignée remonte au XIe siècle, leurs armoiries les plus récentes, obtenues en 1388 - d'azur à deux dauphins d'or adossés en pal accompagnés de cinq croisettes potencées du même<sup>9</sup> - étaient omniprésentes dans la cité qu'elles soient sur les façades de palais, les églises, les monuments funéraires ou les objets de la vie quotidienne. Tous les ans, le char pascal, le *Sacro Fuoco*<sup>10</sup>, décoré aux armes des Pazzi, était conduit par plusieurs membres de cette puissante famille au Baptistère San Giovanni, non sans avoir fait une halte symbolique devant leur palais de la *via del Proconsolo*<sup>11</sup>. Tout ce faste, cette position sociale enviable et enviée furent arrêtés net par les Médicis après la conjuration. Dans cette fameuse Balìa du 1er juin 1478, les Huit prévoyèrent d'effacer le nom et de faire disparaître tous les écus des Pazzi de l'espace public. En outre, six mois furent accordés à chaque membre de la famille pour changer de nom et d'armoiries avant de les faire enregistrer auprès des autorités. En cas de manquement à

---

<sup>8</sup> ASF, Otto di guardia e balìa 38

<sup>9</sup> POPOFF, 2009, p.73.

<sup>10</sup> DAVIDSOHN, 2009, p.1108-1110 : Cette fête liée à la famille des Pazzi, remonterait, selon une légende tenace, au XIe siècle. Le récit met en scène, en 1088, un certain Pazzino de' Pazzi qui fut, pendant la prise de Jérusalem par les croisés, le premier arrivé au sommet des murailles de la ville. En récompense de son courage, on l'autorisa à emporter une pierre provenant, dit-on, du Saint-Sépulcre qui produira par la suite, l'étincelle du *Sacro Fuoco*.

<sup>11</sup> BNCF, Magl., 127, f.98. La révocation de ces privilèges sera spécifiée par le Conseil des Huit : *Carro del fuoco sacro che per la casa dei Pazzi, il giorno del Sabato Santo, si conduceva alla chiesa di San Giovanni Battista, e alle case loro, non si faccia più per detta casa dei Pazzi, ma per i consoli di Calimala.*

cette règle, ils auraient été tenus pour rebelles et traités comme tels, c'est-à-dire exposés à la loi accordant l'impunité à tout citoyen florentin qui les tuerait. Fabriquer un écu aux armes des Pazzi fut considéré comme un délit, l'artiste lui-même se mettant hors-la-loi et étant dès lors passible d'une amende de 50 florins d'or ; ces mêmes florins dont les Pazzi avaient eu, en des temps plus heureux, l'extrême privilège de pouvoir frapper à leur emblème, ayant recouvré au moins une fois la charge d'officiel de la Zecca<sup>12</sup>.

Mais toutes ces condamnations prévues par la loi ont-elles réellement toutes été respectées ? Rien en effet, dans les documents, ne nous indique les modalités de l'application de la peine. Dans quelle mesure ces destructions ont-elles été le fruit d'une volonté délibérée, de l'exécution d'une condamnation légale ou simplement l'emportement aveugle d'une foule criant vengeance ?

Politien, témoin oculaire de la tragédie mais témoin partial en tant que précepteur de Julien de Médicis, rapporte - et sa version concorde avec les autres chroniqueurs de l'époque -, qu'au soir de la conjuration, la foule pro-médicéenne se rendit devant le palais Pazzi pour menacer la famille : *Nihil tamen undique magis exaudiri quam populi voces : Pilas, Pilas, id enim Mediceae familiae insigne est, clamitantes*<sup>13</sup>. Le symbole héraldique médicéen était devenu le cri de ralliement d'un peuple encore acquis à la famille gouvernante. L'écu aux armes de Jacopo Pazzi, réalisé par Andrea della Robbia<sup>14</sup> dans les années 1460-1465, fut sans doute bûché à cette occasion, par la foule qui se tenait massée sous les fenêtres de la demeure. Il ne fut pas simplement détruit comme la sentence le préconisait; on l'a en effet, abrasé, puis retiré les meubles héraldiques des Pazzi - les deux dauphins, les cinq croisettes et le croissant d'or placé sous l'écu. Ces figures ont toutes été remplacées, de manière maladroite, par six palle médicéennes : le remplacement des armoiries par celles du vainqueur. La portée symbolique d'un tel geste dépasse l'acte de destruction pur et simple d'un écu.

---

<sup>12</sup> BERNOCCHI, 1974.

<sup>13</sup> POLITIEN, 1856, p.64.

<sup>14</sup> GENTILINI, 1992, vol I, p.114-137.

La condamnation à l'oubli qui semble être la peine établie par l'appareil judiciaire se transforme ici en une humiliation symbolique et paradoxalement, en une volonté de souvenir. Une autre question se pose quant à l'exécution de ces actes dont les détails n'ont malheureusement pas été rapportés par les chroniqueurs. Il est toutefois difficile d'imaginer une foule en colère procéder au remplacement de signes héraldiques, au soir d'un acte sanglant que nul à Florence n'avait prévu. Si l'abrasion et le bûchage a sans doute été fait à cette occasion, l'ajout du symbole médicéen a peut-être été fait dans un deuxième temps. Ce geste exécuté grossièrement révèle la volonté de montrer aux yeux de tous la substitution. La destruction résulte bien d'une réaction instinctive que la sanction légale, dans un second temps, vient entériner.

L'exécution de la sentence donne alors sa pleine mesure dans les mois qui suivirent la condamnation où la mise en vente des biens des Pazzi fut, une fois encore, l'occasion d'un iconoclasme vengeur. Portraits des membres de la famille ou symboles héraldiques sont alors effacés, martelés ou grisés.

Malgré cette surenchère dans les mesures prises contre les conjurés et les membres de leur famille, et en dépit d'une documentation parcellaire, on se rend rapidement compte du décalage considérable entre la condamnation et son exécution. L'application de la peine, certes violente, se limite avant tout à la partie publique, au symbole exposé dans l'enceinte de la cité. Si les armoiries de la façade du Palais Pazzi ont été bûchées, remplacées ou détruites, rien ne montre que les symboles héraldiques se trouvant à l'intérieur de l'édifice aient été touchés. Dans la cour intérieure<sup>15</sup>, les chapiteaux s'ornent de dauphins, les consoles de vases contenant le feu sacré, et les écoinçons des fenêtres portent encore fièrement l'emblème personnel de Jacopo Pazzi, la voile gonflée par le vent.

---

<sup>15</sup> MOROZZI, 1964, p.284.

A Santa Croce, la Chapelle des Pazzi où se déployaient le faste et la puissance de la famille, fut sans doute, par son poids symbolique, une des victimes désignées de la répression. Deux exemplaires d'armoiries, conservés dans les réserves de Santa Croce, portent les mêmes traces de martelage que celles observées précédemment : si les dauphins sont encore lisibles, les croisettes en revanche semblent avoir été martelées volontairement. Les documents conservés dans les archives de la basilique - par deux fois détruits, la dernière lors de la tristement célèbre inondation de 1966 - sont malheureusement insuffisants pour rendre compte de l'histoire de ces deux œuvres. Il semble pourtant, vu les dimensions de leurs écus<sup>16</sup> et en tenant compte des parties manquantes, qu'elles proviendraient de l'angle du portique de la chapelle Pazzi, l'une à l'est, du côté de l'église, l'autre à l'ouest, côté qui donne actuellement sur le musée de l'Opera de Santa Croce.<sup>17</sup>

Mais les destructions ne touchent pas uniformément toutes les représentations héraldiques et certaines furent sauvées par leur position secondaire. Un coffre peint conservé à l'Indiana University Bloomington (Indiana, Etats-Unis), dont on retrouve la trace dans le livre de la bottega d'Appolonio di Giovanni<sup>18</sup>, et que l'artiste a probablement réalisé à l'occasion du mariage entre les familles Pazzi et Borromei, dans la deuxième moitié du XVe siècle, porte toujours sur son couvercle, deux putti porteurs de trompettes et d'étendards héraldiques représentant les deux familles chevauchant des dauphins, symbole des Pazzi. Cette peinture a sans doute évité la destruction par sa position, peu visible, car placée sur la face intérieure du couvercle du coffre.

Les armoiries placées sur la voûte de la première chapelle de la Badia de Fiesole, montrent là encore les limites de cette destruction systématique. Elles peuvent également être lues comme le fidèle reflet de la stratégie héraldique déployée par les

---

<sup>16</sup> Armoiries (Est) : 46 × 25,5 cm ; Armoiries (ouest) : 43 × 28 cm

<sup>17</sup> Armoiries (Est) : 46 × 25,5 cm ; Armoiries (ouest) : 43 × 28 cm

<sup>18</sup> Il libro di Bottega (1446-1463) BNCF, MS, Magl., XXXVII, 305 Publié dans CALLMANN, 1974, p.79.

héritiers, lors de leur retour d'exil. L'armoirie devient à cette occasion affirmation puissante du passé familial et véritable revendication politique.

Un document de 1504 nous apprend qu'à cette date, la chapelle était dédiée à Saint Jacques-le-Majeur et à Jacopo Pazzi, mort pourtant vingt-six ans auparavant<sup>19</sup>.

Les armoiries portent une fois de plus les figures traditionnelles de la famille - les deux dauphins et les cinq croisettes - mais sont complétées par deux éléments qui indiquent clairement le positionnement familial des Pazzi, de Jacopo et de ses héritiers, ceux-ci ayant conservé l'écu en l'état. Le premier élément, le chef d'anjou, concession du Roi de Naples, René d'Anjou, à l'occasion de l'ambassade de Piero Pazzi en 1457, indique la place qu'occupait la famille au sein du paysage politique de la cité. Le passage du Pazzi à la cour du Roi fut si apprécié que René, quelques années plus tard, tint Renato, le fils de Piero, dont le nom même est un hommage au monarque, sur les fonts baptismaux<sup>20</sup>.

Le deuxième élément reconnaissable sur cette armoirie est la voile gonflée, symbole héraldique adopté par de nombreuses familles florentines mais utilisé, dans la famille Pazzi, par le seul Jacopo. Il ne s'en servait pourtant que comme devise personnelle, et le plaçait généralement comme élément de décoration héraldique signifiante et «désarticulée»<sup>21</sup>, dans les écoinçons des fenêtres de son palais ou encore sur les chapiteaux qui en ornent la cour intérieure. Ici, il se place dans l'écu, revendiquant ainsi une place d'exception. Après la mort tragique de Jacopo, pendu aux fenêtres du Palais de la Seigneurie quelques jours après la conjuration ratée de 1478<sup>22</sup>, la conservation de ces armoiries devient dès lors manifeste politique, la Badia ayant été réaménagée par les Médicis et ceux-ci ayant été chassés à leur tour de Florence en 1494.

---

<sup>19</sup> ASF, Manoscritto 176, Da un libro scritto l'anno 1504 intitolato Libretto e Memoriale delle cose attinenti alla Sagrestia della Badia di Fiesole fuori di Firenze dell'Ordine dei Canonici Regolari, publié dans NUTTALL, 1992, p.97.

<sup>20</sup> LITTA, 1819, IV, VII-IX.

<sup>21</sup> BASCAPÉ, 1983, p.101.

<sup>22</sup> MARTINES, 2003.

Piero, le frère de Jacopo, à leur retour d'exil, en 1496, retrouve la chapelle familiale et les armoiries prennent non seulement valeur de memorandum du passé commun de la lignée mais également manifeste politique anti-médicéen.

Si la destruction héraldique occupe une place importante dans la condamnation de ces grandes familles, elle se révèle donc plus emblématique que systématique. La fusion des florins d'or aux symboles des Pazzi fut envisagée mais ne fut finalement jamais appliquée. Etant donné l'activité florissante des Pazzi et la quantité de florins sur le marché, leur fusion apparut très certainement irréaliste et même certainement dangereuse pour l'équilibre du marché. Le pragmatisme florentin eut dès lors raison de l'iconoclasme héraldique que la négociation de la paix avec la papauté, en 1481, vint sans doute renforcer.

La famille Pazzi ne fut pas la seule à être victime de ces actes de destruction. Les Médicis eux-mêmes connurent deux épisodes d'exil, en 1494 et en 1527, où leurs symboles héraldiques furent menacés. Leur retour et la création du grand-duché de Toscane ont effacé les traces de cette disgrâce. Il ne nous reste plus que quelques témoignages de ces destructions, dans les pages des chroniqueurs contemporains, dont on ignore la réelle étendue. Pompeo Litta rapporte ainsi qu'en 1527, Piero Pazzi<sup>23</sup>, par un juste retour des choses, voulut faire disparaître toutes traces médicéennes dans la cité. Il abattit ainsi les armoiries des Médicis, incendia leur villa de Careggi mais fut arrêté dans sa décision d'incendier le palais de la Via Larga, pour des motifs évidents de sécurité, le palais se situant au cœur d'un quartier habité. Malgré cette volonté d'anéantissement de la mémoire familiale, et l'esprit de revanche qui l'animait, son projet ne fut jamais vraiment réalisé, comme le montre l'abondance du matériel héraldique ayant survécu aux deux exils.

---

<sup>23</sup> LITTA, 1819, IV, VII-IX.

La condamnation à l'oubli et l'effacement symbolique d'une famille ne peuvent toutefois se réduire à l'anéantissement pur et simple des armoiries. Elles peuvent revêtir différents aspects comme l'imposition d'un changement héraldique avec l'ajout de figures nouvelles ou la modification des couleurs. Mais l'exilé peut décider lui-même, lors de son éloignement ou du retour dans sa patrie, de modifier volontairement ou non ses armoiries par l'ajout d'un emblème ou d'une devise personnelle, ajoutant une signification nouvelle à ses symboles familiaux.

La famille Strozzi présente ainsi un cas intéressant d'emblèmes modifiés. L'origine de la famille remonte au XI<sup>e</sup> siècle cependant son ascension commerciale et politique date seulement du XIV<sup>e</sup> siècle. Dès le siècle suivant, la fortune de la lignée portera ombrage à la famille des Médicis elle-même en pleine ascension. Palla Strozzi, en homme politique modéré, n'avait jamais accordé son plein soutien aux Albizzi, sans se résoudre non plus à soutenir leurs ennemis, les Médicis. Il fit partie de l'Oligarchie et son immense fortune fut sans doute la cause de son exil. Sa condamnation au bannissement fut donc prononcée, comme beaucoup d'autres, en 1434 puis prolongée jusqu'à sa mort, à Padoue, en 1462.

L'emblématique des Strozzi, à partir de Filippo Strozzi, porte l'empreinte de ces vicissitudes familiales. Ces déplacements légers du sens et du signifiant se retrouvent ainsi sur les objets de la vie intime comme les coffres ou les tissus d'ameublement, où le jeu devient dès lors auto-référentiel. Un tissu du Musée du Bargello<sup>24</sup> présente, outre les symboles familiaux traditionnels, un nouveau motto : Sic et Virtus Expecto. Celui-ci n'apparaît qu'au moment de l'exil de Filippo Strozzi et qu'à son retour. Le changement de motto pour la famille Strozzi est donc bien lié à l'expérience du bannitus. Il évoque l'attente, la patience de l'exilé et surtout, la certitude absolue de son retour dans sa patrie. La correspondance régulière entre Filippo et sa mère<sup>25</sup> fait état de sa conviction

---

<sup>24</sup> BRUSCHI, 2010, p.92.

<sup>25</sup> MACINGHI STROZZI, 1877.

profonde quant à la fin prochaine de son exil, alors que ses frères choisissent eux de s'implanter durablement à Naples. L'avenir prouvera qu'il avait raison d'espérer, puisque les Médicis prononcent enfin sa grâce et celle de tous les Strozzi en 1466. L'héraldique devient alors porteur du souvenir du bannissement pour les exilés à leur retour dans leur patrie.

Le langage même de l'héraldique permet cette évocation, à la fois simple dans sa mise en forme et complexe dans sa signification. Paolo Giovio ne conseillait-il pas que la composition d'une devise non sia oscura né tanto chiara, che ogni plebeo la intenda<sup>26</sup> ? Les stratégies héraldiques adoptées par les exilés de retour dans leur patrie sont donc variées et s'appuient sur la riche polysémie de leurs armoiries. Destinées à affirmer à nouveau leur présence au sein de leur cité, les armoiries contribuent également à la reconquête de leur existence sociale et politique, tout en maintenant parfois la mémoire vive de leur exil.

### **Bibliographie**

-D. Alighieri, *La Divina Commedia, Inferno*, La Nuova Italia, Florence, 2003.

-G.C. Bascapé - M. Del Piazzo - L. Borgia, *Insegne e simboli. Araldica pubblica e privata, medievale e moderna*, Ministero per i Beni Culturali e Ambientali - Pubblicazioni degli Archivi di Stato, Rome, 1983.

-M. Bernocchi, *Le monete della Repubblica fiorentina : Libro della zecca*, Olschki, Florence, 1974.

-A. Bruschi, *Il contributo dell'araldica e due antichi forzieri nuziali*, dans *Virtù d'amore, pittura nuziale nel Quattrocento fiorentino*, cat. exp. Galerie de l'Académie - Musée Horne, Giunti, Florence, 2010, p.89-95.

-E. Callmann, *Apollonio di Giovanni*, Clarendon Press, Oxford, 1974.

---

<sup>26</sup> GIOVIO, 1556.

-R. Davidsohn, Storia di Firenze : Le origini, vol.II, Edizioni di Storia e Letteratura, Rome, 2009.

-G. Gentilini, I Della Robbia, la scultura invetriata nel Rinascimento, Cantini, Florence, 1992.

-P. Giovio, Ragionamento di Mons. Paolo Giovio sopra motti, & disegni d'arme, & d'amore, che comunemente chiamano imprese, appresso Girolamo Ziletti all'insegna della Stella, Venetia 1556.

-P. Gualtieri, Il commune di Firenze tra Due e Trecento: partecipazione politica e assetto istituzionale, Olschki, Florence, 2009.

-C. Klapisch-Zuber, Retour à la cité : les magnats de Florence, 1340 - 1440, Éd. de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 2006.

-L. Landucci, Diario fiorentino dal 1450 al 1516 continuato da un anonimo fino al 1542, Sansoni, Florence, 1883.

-P. Litta, Famiglie celebri di Italia, Paolo Emilio Giusti, Milano, 1819.

-A. Macinghi Strozzi, Lettere di una gentildonna fiorentina del secolo XV ai figliuoli esuli, Sansoni, Florence, 1877.

-L. Martines, April Blood : Florence and the plot against the Medici, Oxford University Press, Oxford, 2003.

-G. Morozzi, Attività delle Soprintendenze : Firenze, Palazzo Pazzi, dans Bollettino d'arte, Ministero per i Beni e le Attività culturali, Direzione Generale per il Patrimonio storico e artistico, Firenze, 1964, p.284.

-P. Nuttall, The patrons of chapels at the Badia of Fiesole, dans Studi di storia dell'arte, Edizart, Todi, 1992, p.97-112.

-M. Pastoureau, Stratégies héraldiques et changements d'armoiries chez les magnats florentins du XIVe siècle, dans Annales, Economies, Sociétés, Civilisations, 43e année, N.5, Paris, 1988.

-A. Politien, Coniurationis commentarium. Commentario alla congiura dei Pazzi, Felice Le Monnier, Florence, 1856.

-M. Popoff, Répertoire d'héraldique italienne : Florence 1302-1700, Toscana araldica, Paris, 2009.

-B. Da Sassoferrato, De insigniis et armis, Pagnini, Florence, 1998.